

COLLOQUE REGIONAL

GRAND-BASSAM, CÔTE D'IVOIRE – 12 au 14 Mars 2019

Thème :

« Les migrations irrégulières de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe : quels défis pour les pays de la CEDEAO ? »

RAPPORT

Les 12, 13 et 14 mars 2019, s'est tenu à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, un colloque international portant sur « Les migrations irrégulières de l'Afrique de l'ouest vers l'Europe : quels défis pour les pays de la CEDEAO ? ». Ce colloque a enregistré la participation des ministres de l'intégration africaine de la CEDEAO, des experts et des ONG en charge des questions migratoires, des enseignants-chercheurs, des chercheurs venus Bénin, de la Côte d'Ivoire, de l'Espagne, du Ghana, de la Guinée, de l'Italie, du Mali, du Maroc, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo.

Il faut noter que les experts non nationaux ont bénéficié, à leur descente d'avion, d'un passage au salon d'honneur grâce à l'apport du Ministère des Affaires étrangères.

Après la cérémonie d'ouverture marquée par la présence effective des ministres ivoiriens des Affaires Étrangères, Monsieur Marcel AMON TANO, et de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la formation professionnelle, Madame Kandia CAMARA, Professeur Souleymane YEO, point focal Most, a prononcé la conférence inaugurale sur le thème : « Migrations irrégulières de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe. Paradigmes, interrogations régionales, réponses internationales ».

Les travaux se sont par la suite déroulés en plénière sous forme de panels.

Le panel 1 qui, ayant pour modératrice Dr Marema TOURÉ THIAM, a été l'occasion pour les ministres en charge de l'intégration africaine de l'espace CEDEAO » d'aborder la problématique suivante : « Quelles stratégies nationales spécifiques sur les opportunités et les défis au sein de la CEDEAO en matières de migrations ? ».

Répondant le premier à cette problématique pour le compte du Sénégal, Monsieur El Hadji Tanor GNING, Secrétaire Général du ministère de l'Intégration Africaine, du NEPAD et de la Francophonie, souhaite la mise en application de la libre circulation dans l'espace CEDEAO et de la Carte d'Identité Biométrique par tous les États membres de ladite communauté. Il suggère aussi aux décideurs de se pencher sérieusement sur les fondements qui motivent cette migration irrégulière. En d'autres termes, pour le représentant du Ministère de l'intégration sénégalaise, les causes majeures du phénomène migratoire sont liées à la mauvaise gouvernance des États africains, aux représentations symboliques et à la question du manque d'emploi des jeunes.

À sa suite, Dr Alpha A. Diallo, Président du Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJGUI) a pris la parole pour identifier les stratégies mises en place par son pays en vue de faire face au fléau. Aussi, propose-t-il des « recherches actions » efficaces pour une meilleure compréhension du phénomène migratoire. Il a conclu pour dire que même si la migration s'avère un droit humain, cela n'empêche pas pour autant que des mesures à la fois locales, étatiques et sous régionales soient prises pour réguler ce phénomène.

Dr Nema GUINDO TANGARA, Secrétaire générale du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine a, pour sa part, présenté un tableau sombre des maliens de la diaspora, notamment dans l'espace CEDEAO. Néanmoins, elle a noté la satisfaction du gouvernement malien suite à la régression du nombre des rapatriés qui est passé de 20.000 en 2014 contre 8670 en 2018. Enfin, elle a salué la CEDEAO pour le progrès considérable réalisé dans le processus d'intégration des peuples africains y compris ceux de la diaspora. Elle a fini en suggérant le renforcement de la mobilisation des ressources financières en vue de lutter contre le phénomène.

Monsieur Mohamed Habibou TIJANI, Ministre adjoint des Affaires étrangères et de l'intégration régionale du Ghana, a abondé dans le même sens que Dr Néma GUINDO TANGARA avant de proposer deux (02) éléments fondamentaux à prendre en compte afin de relever les défis liés au phénomène. Il s'agit dans un premier temps, de travailler en synergie à la création d'un vaste marché susceptible de générer de l'emploi pour les jeunes. Dans un

second temps, il propose de réguler les politiques migratoires afin de maîtriser les effets du phénomène y compris avec les jeunes eux-mêmes qu'il faut fortement impliquer dans les actions à mener.

Enfin, le dernier intervenant de ce panel, M. DIAMOUTENE Alassane ZIE, Directeur de Cabinet du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Étranger, tout en s'inscrivant dans la même perspective que les autres intervenants dans ce panel, a affirmé que selon son ministère, les questions de recherche sur la migration impliquent un engagement actif des chercheurs et des décideurs. Cependant, il a tenu à attirer l'attention de l'auditoire sur le fait que ces deux (02) entités ont des difficultés à cerner le phénomène des migrations. Comme solution, son département ministériel propose la création de revenue en zone urbaine et péri-urbains surtout l'implantation d'usine par district, la formation pour l'autonomisation des jeunes afin de les maintenir dans leurs différents pays et de renforcer la formation agricole.

Le panel 2 avait pour sous-thème : « Causes et impacts des migrations irrégulières dans l'espace CEDEAO ». Sous la conduite de Dr Mary Setrana Boatemaa, la modératrice, ce panel a enregistré la participation de trois intervenants.

Le premier, FRANCESCO De Maria, Enseignant-chercheur au Département de Formation, Langues, Interculture, Littératures et Psychologie Université de Florence en Italie s'est penché sur les « Profils de migration et projets de vie des jeunes ivoiriens. Un modèle d'analyse écosystémique des causes de la migration ». Dans sa communication, Francesco De Maria est parti de l'idée que les cadres stratégique, politique et théorico-scientifique des études sur les questions migratoires permettent de saisir la mobilité humaine comme l'expression de la liberté des individus et des groupes de personnes qui peuvent ainsi choisir librement leur lieu de résidence. Ainsi, selon lui, pour mieux appréhender les causes du fait migratoire des jeunes africains vers l'Europe, il faut non seulement prendre en compte les facteurs tels que la pauvreté, le besoin de formation, la recherche d'emploi, mais il ne faut surtout pas perdre de vue la dimension individuelle qui n'est pas sans lien avec une approche holistique et systémique de l'analyse de ce phénomène. Et selon lui, ce sont surtout ces considérations d'ordre théorique qui sont à la base des recherches qu'il a menée dans le district autonome d'Abidjan entre Mai 2017 et Novembre 2018, à travers des interviews, des focus groupe et un questionnaire administré à un échantillon de 1.265 jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 34 ans. En définitive, pour construire des "profils de migration", il faut, selon lui, absolument prendre en compte les besoins d'aspiration personnels et aussi d'auto-réalisation de ces jeunes.

Après lui, Dr GOITA Insiata OUATTARA, directrice à la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur a articulé son exposé autour de quatre points majeurs. Il s'agit du contexte, du profil des migrants, des causes de la migration et des conséquences qui en résultent sur les pays de départ, de transit et d'accueil. En s'appuyant sur l'exemple spécifique de la Côte d'Ivoire, elle a affirmé que, selon les données statistiques des personnes qui arrivent sur les côtes italiennes, la Côte d'Ivoire enregistre 12000 migrants présumés en 2016 contre 1064 enregistrés en 2018. Ensuite, sur la base d'un profilage effectué sur 462 migrants de retour, il en résulte ce qui suit :

L'âge moyen des migrants est de 25 ans. Concernant la variable genre, on note une féminisation de la migration avec un taux cinq (5) fois plus élevé que ceux des autres pays de la sous-région ainsi qu'un niveau d'éducation relativement très moyen et essentiellement basé dans le secteur informel. Quant aux lieux de résidence des migrants avant leur départ, ils proviennent pour la plupart des zones urbaines. La voie la plus utilisée semble être celle de la méditerranée centrale.

Pour elle, les causes de la migration irrégulière paraissent très subjectives vu que plus de 72% des migrants évoquent une recherche du bien-être. Toutefois, d'autres causes sont évoquées telles que la recherche d'emploi et d'opportunité économique, les restrictions au niveau de l'obtention des visas, l'effet des media, et enfin l'effondrement de la Libye. L'impact de la migration est ressenti aussi bien dans les pays de départ, de transit que d'accueil. Il s'agit notamment des pertes en vies humaines, la fuite des cerveaux et des bras valides, le trafic humain, la traite de personnes et l'insécurité.

Pour conclure, elle affirme que la migration est une construction sociale, une représentation qu'il faudra déconstruire à travers une large campagne d'information et de sensibilisation.

Après elle, M. KONE Wossama Marc, président-fondateur de l'ONG SOS immigration clandestine s'est penché sur le sous-thème suivant : « Regards croisés sur les migrations irrégulières : actions de terrain, défis et opportunité ». Selon lui, les causes de l'immigration irrégulière résident dans l'absence d'une véritable éducation de base des jeunes. Ce qui a pour conséquence immédiate, le chômage, le manque d'esprit d'entrepreneuriat des jeunes, la pauvreté et les difficultés d'accès aux crédits. Pour le président-fondateur de l'ONG SOS immigration clandestine, ce phénomène a des impacts négatifs à la fois sur les migrants que sur leurs pays d'origine.

Après les travaux en plénière, la première journée du colloque s'est achevée par une visite guidée chez le roi des N'Zima et du musée des costumes de la ville historique de Grand Bassam.

Le premier panel de la deuxième journée du colloque le mercredi 13 mars a eu pour sous-thème « Migrations irrégulières : Stratégies et politiques de lutte ». Il a été modéré par M. SANGARE Brahima, conseiller technique du ministre de l'éducation nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle. Cinq intervenants ont tour à tour pris la parole.

Le premier, le Professeur BATCHANA Esohanam (Université du Togo) s'est prononcé sur le thème et a décliné ses propos en trois axes. Il a parlé des mesures prises, du bilan des stratégies adoptées et des solutions à envisager. Sur la question des mesures, le Professeur BATCHANA a évoqué les mesures dissuasives et sécuritaires, qui ont consisté à la surveillance des côtes, à la répression des passeurs. Après évaluation, le constat a été que ces mesures appliquées se sont révélées insuffisantes. Comme solutions, l'intervenant propose une action concertée de tous les États membres de la CEDEAO. Il s'agira, entre autres, de procéder, à une communication de proximité sur les périls liés aux migrations irrégulières, au démantèlement des réseaux mafieux en impliquant les pays d'accueil, au respect des engagements internationaux en la matière.

À la suite du Professeur BATCHANA, Monsieur Jacobo CARBONARI, Chef de projet à l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) Côte d'Ivoire est intervenu pour s'appesantir sur deux axes : un axe théorique portant sur le rôle de l'OIM dans la lutte contre les migrations irrégulières et un axe pratique qui décline les éléments du pacte mondial en matière de migration. Sur le premier volet, Monsieur Carbonari dit que l'OIM travaille à promouvoir les dispositions internationales en matière d'immigration. Il note qu'il existe effectivement un lien entre le développement et la migration, en considérant les devises que les migrants envoient à leurs pays d'origine. S'agissant du second axe, Monsieur Carbonari dit poursuivre les objectifs du pacte mondial en matière de migration. Ces objectifs ont une dimension humaine et encouragent la coopération internationale. Ainsi, l'OIM, qui accompagne

les gouvernements, s'efforce de garantir le droit à une procédure régulière, de respecter les droits de l'homme, de prendre en compte les questions de genre et de mobiliser l'ensemble de la société autour de la question de la migration. Les actions que mène l'OIM relèvent de l'appui au retour volontaire des migrants et à la réinsertion. Ainsi, procède-t-elle à des hébergements d'urgence des rapatriés volontaires qui sont dans le besoin, à l'assistance personnalisée pour les personnes vulnérables. Elle aide également à l'insertion des migrants de retour dans les entreprises privées.

La troisième personne à prendre la parole est le Dr. Brema Ely DICKO, de l'Université de Bamako (Mali). Sa communication a porté sur « *Les réalités de la migration irrégulière au Mali au prisme de la recherche-action* ». Il observe que la migration malienne est à 96,5% intra-africaine dont 81.6% en Afrique de l'ouest. Les migrants irréguliers maliens s'intéressent, quant à eux, prioritairement, à la France, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Allemagne et à la Belgique. Leurs aventures sont suscitées par l'illusion d'une chance d'obtenir le droit d'asile en Europe. Mais, au final, ils observent qu'une image fautive de l'Europe leur a été présentée. Décourager la migration irrégulière n'est pas aisée, vu l'importance de la contribution de la diaspora à l'économie du pays. Toutefois, selon lui, des structures étatiques et associatives se mobilisent pour encadrer cette migration. On retient la Délégation Générale de Maliens de L'extérieur (DGME), le Ministère des Maliens de l'extérieur, le Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CGEM), le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), l'Association Malienne des Expulsés (AME).

L'avant dernière intervention a été faite par Monsieur TUO Nangalourou, Directeur de l'Apprentissage et de l'Insertion Professionnelle (DAIP). Son exposé a pris en compte trois angles : le contexte, les politiques et stratégies nationales, et les initiatives. Le contexte est l'abandon massif de l'école par les jeunes qui sortent de l'école sans qualification. Il faut ajouter les cas des étudiants qui indexent les crises dans les universités, l'inadéquation entre la formation et l'emploi qui est source de chômage. Au regard de ces problèmes à la base des migrations irrégulières, l'État a adopté des politiques et stratégies en matière d'éducation, de formation et d'emploi. Il s'agit de souligner l'importance de mettre l'accent sur l'école primaire gratuite et universelle, la formation professionnelle pour combler le déficit de qualification, le marché du travail et la politique de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Sur le volet des initiatives, M. Tuo a évoqué le contrat de désendettement et de développement avec l'UE. Dans le secteur Éducation-Formation-Emploi, ce contrat a permis la construction de collèges de proximité, d'écoles primaires, l'appui aux universités, la réhabilitation et la construction de centres de formation professionnelle, l'accompagnement de jeunes vers l'auto-emploi. Sur le volet qui touche directement aux migrants, le Fond Fiduciaire d'Urgence de l'Union Européenne a permis l'intégration au maintien et l'intégration de migrants.

Enfin, Monsieur Jean BOLLY, Président d'ONG, a clos la série des prises de paroles à travers le thème intitulé : « *Regards croisés sur les migrations irrégulières : actions de terrain, défis et opportunité* », Monsieur Jean BOLLY a trouvé les causes suivantes comme étant celles qui motivent les candidats à l'immigration : le manque d'emploi, la soif d'apprentissage, les contraintes familiales, les mariages, la marginalisation des jeunes dans les plans nationaux de développement, le manque de qualification nécessaire pour une insertion sociale aisée, la méconnaissance des réalités du terrain migratoire. Pour le panéliste, afin de mettre un terme à ce fléau, il convient d'arriver à une satisfaction des besoins primaires des concernés, procéder à un changement des mentalités par l'éducation et inculquer le sens noble d'une vraie migration. Selon lui, la vraie lutte contre la migration passe par un axe d'information de proximité des acteurs du corps social à travers l'interpellation des gouvernants sur ce sujet, et surtout par un

axe de création de centres d'immigration qui tiendrait compte du profil de chacun, et ce, à échelle internationale, nationale et locale.

Le deuxième sous-thème de la journée a porté sur les « Migrations irrégulières et les droits de l'homme ». Dr SANOGO Moussa, sous-directeur à la direction générale des ivoiriens de l'extérieur-Ministère de l'intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur en a été le modérateur. Ce panel a enregistré cinq communications.

La première a été faite par M. Djaha Konan Francis, Juriste, spécialiste en droit de l'OHADA. Sa présentation s'est focalisée sur les obligations internationales en matière de respect des droits du migrant en faisant la différence entre les migrants économiques et les demandeurs d'asile. Selon le juriste, cette situation oblige les États de départ, de transit et d'installation à des réponses diverses et adaptées. Car le respect des droits de l'homme pèse sur chaque État, malgré une forte pression migratoire dans l'espace de la CEDEAO due à la libre circulation des personnes. Ainsi, la protection internationale des migrants s'applique aussi bien en temps de paix de crise.

Ensuite, pour Monsieur MANOU NABARA Hamidou du Niger, Sociologue et Président de l'ONG Jeunesse-Enfance-Migration-Développement, dont le sous-thème a porté sur « Le défi de la prise en compte des droits de l'homme dans la gestion de la migration irrégulière en Afrique de l'Ouest : Cas du Niger », il importe de réfléchir sérieusement sur la gouvernance des migrations qui interviennent dans un contexte particulier, car il est important de respecter les droits de l'homme dans la gestion des migrations.

Après lui, Monsieur Yao DOGBE, Éducateur en droits de l'homme, Réseau des Associations et ONG Togolaise pour l'éducation aux droits de l'Homme (RAOTEDH) s'est prononcé sur le sous-thème intitulé comme suit : « Les droits des migrants : protection universelle, régimes particuliers ». Pendant son intervention, il a fait savoir qu'en matière des droits de l'homme, les migrants ont les mêmes droits. Car, il n'y a pas de différence entre migrants quels que soient leurs pays d'origine et surtout que les rapports périodiques faits aux organisations des droits de l'homme font obligation aux États de traiter équitablement la question de respects des droits des migrants.

Enfin, Dr Papa Banga GUISSÉ, enseignant-chercheur en sciences juridiques au Sénégal a abordé l'aspect juridique de la question dans son sous-thème intitulé : « Approche fondée sur les lois ». Selon le juriste, les États africains ont le devoir de garder leur jeunesse sur place car la législation des droits de l'homme trouve son fondement à la fois dans les conventions internationales et régionales. Ainsi, la relation entre migration irrégulière et droits de l'homme vient du fait que cette population est vulnérable et fortement discriminée. Pour cela, il suggère de garantir le respect des droits des migrants dans les pays d'accueil et de transit en dépit des questions de sécurité.

Enfin, dans l'avant-dernier sous-thème 4 s'intitulé : « *Production des savoirs, politiques publiques et de coopération sous-régionale pour une optimisation des migrations internes dans l'espace CEDEAO* ». Dr Bréma Ely DICKO, modérateur, a donné la parole aux différents panélistes.

La première intervenante, Docteur Maréma TOURE, a présenté le programme MOST comme un programme scientifique intergouvernemental consacré aux transformations sociales, lancé par l'UNESCO en 1994. Pour elle, ce programme agit sur des leviers importants qui sont entre autres : le développement durable, l'élimination de la pauvreté, le soutien aux États membres dans leur processus de prise de décision à travers une interface entre la recherche et les politiques publiques, la collaboration avec de nombreux réseaux et partenaires prenant en

compte divers organismes. Selon la panéliste, ce qui constitue le socle de MOST est la recherche, les forums intergouvernementaux, le soutien aux politiques publiques et le renforcement des capacités. Et ce, sans oublier de dire que les thèmes développés par ce programme sont l'inclusion sociale, les dimensions sociales du changement climatique ainsi que les dimensions sociales, politiques et économiques de la migration. En dernier ressort, Mme THIAM a souligné que pour réussir sa mission, MOST s'est doté de moyens politiques axés sur une méthode d'analyse spécifique, de bibliothèque digitale et d'écoles pour une bonne diffusion du savoir, pour un renforcement des compétences, un développement des capacités et un soutien au développement durable à long terme pour établir un pont entre la recherche et l'action.

La seconde intervention est celle du Professeur CHAREF Mohamed du Maroc. Elle est relative à la politique migratoire du Maroc. La situation géographique du Royaume en fait, plus qu'un pays de transit, un pays d'immigration-résidence par défaut. Ayant lui-même de nombreux ressortissants à l'étranger, et se préoccupant de leur sort, le Maroc a entrepris d'opérer une mutation, y compris dans le cadre juridique, afin de pouvoir intégrer cette nouvelle donne avec des mesures législatives qui tiennent désormais compte de la nécessité de protéger les droits des travailleurs migrants arrivant chez lui, y transitant où s'y installant. C'est ainsi que le pays s'engage à bannir toutes les formes de discrimination, à accorder aux conventions internationales ratifiées la primauté sur le droit interne du pays, à proscrire dans son article 23 toute incitation au racisme, à la haine et à la violence, et à accorder aux étrangers les mêmes libertés reconnues aux citoyennes et citoyens marocains en son article 33. Cette volonté s'est traduite en acte par l'adoption en 2013 d'une approche globale et humaniste, conformément au droit international et dans le cadre d'une coopération multilatérale renouée, d'une nouvelle politique migratoire en coordination avec le Conseil National des droits de l'Homme (CNDH). Il y a également la mise en place d'un arsenal juridique relatif à la migration, à l'asile ainsi qu'à la traite des personnes. Poursuivant cette politique de migration, le pays procède à l'ouverture du bureau des réfugiés et apatrides, à la livraison de cartes des réfugiés et de séjours aux immigrés dûment régularisés.

Le quatrième panel a, enfin, porté sur le sous-thème suivant : « Regards croisés sur les migrations irrégulières : actions de terrain, défis et opportunités ». Professeur KONE Issiaka de l'Université Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire en a été le modérateur.

Mme NICOLINI GIUSEPPINA Maria, l'ex-mairesse de Lampedusa en Italie a, la première, pris la parole pour exposer sur la gestion des migrants africains sur l'île de Lampedusa au moment où elle en était la première magistrate. Dans son propos introductif, elle a d'abord présenté cette ville qui se caractérise par sa position géographique particulière. En effet, la commune de Lampedusa est située entre le continent européen et le continent africain et s'étend sur une superficie de 20 km² avec une population estimée à 6000 habitants. Ce qui en fait le passage obligé pour les migrants qui désirent atteindre les côtes européennes. Selon elle, les premiers migrants y sont arrivés en 2011 et très vite l'information a été récupérée par les partis politiques qui ont mis l'accent sur la dégradation des conditions de vie des habitants de la ville. Toutefois, dans un souci d'humanisme, et vu le nombre croissant de cadavres que la ville enregistrait du fait des embarcations qui chaviraient, elle et son conseil municipal se sont données pour mission d'offrir des sépultures dignes de l'espèce humaine aux disparus, mais aussi de venir en aide à leurs enfants, d'offrir un toit aux survivants. À cause des migrants, elle a également fait construire des infrastructures socio-éducatives et sportives telles qu'une école, une bibliothèque pour les enfants des migrants, une cantine et un air de jeux. Ce qui lui a valu

d'obtenir le prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix en 2017. Toutefois, ces dispositions humanistes n'ont pas été du goût des partis politiques qui ont récupérées les informations relatives à leur envahissement et à la dégradation de l'environnement pour lui faire perdre son poste lors des suivantes élections municipales dans son pays.

Par la suite, Monsieur Richard OSEI BONSU de l'ONG ghanéenne OMANIA a, au nom de son organisation, exposé un projet de recherche réalisé entre 2017 et 2019 sur les migrants africains qui tentent l'aventure européenne. Ainsi, selon lui, 12% des personnes qui passent par le Ghana sont de nationalités Ghanéenne, Nigérienne et Malienne. Leurs étapes de transit pour accéder à l'Europe sont la Grèce et la Turquie. Pour lui, les seules raisons économiques ne suffisent pas pour expliquer ce phénomène car ses recherches ont révélé que les migrants dépensent entre 6 000 et 10 000 Euros pour effectuer le voyage. Ainsi, il propose d'aborder le problème de la migration irrégulière sous l'angle de la sensibilisation.

Madame Mariam DOUKOURÉ, la Coordonnatrice de l'ONG Groupe de recherche de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) s'est enfin penchée sur le thème suivant : « Migration et développement. Action dans le bassin du fleuve Sénégal ». Après avoir présenté son ONG, elle a précisé que celle-ci œuvre à l'accompagnement d'une coopération décentralisée spécifique sur la question de la migration, en travaillant à l'accélération des migrations vers l'Europe tout en coordonnant essentiellement les actions entre les pays d'origine et leurs diasporas notamment le cas de Mali. Ainsi, en 2015, la diaspora Malienne a apporté une contribution de 475 000 000 000 (quatre cent soixante-quinze milliards) de francs CFA, soit 6% au PIB. Par conséquent, la migration est un facteur de richesse et d'opportunité pour le pays. Selon sa structure, la problématique de la migration devra être analysée sous un angle beaucoup plus global.

Les travaux en plénière se sont poursuivis le jeudi 14 mars 2019. Le sous-thème du premier panel était libellé comme suit : « Femmes et migrations irrégulières dans l'espace CEDEAO : Expériences et impacts sur la famille ». Dr Mary BOATEMAA SETRANA en était la modératrice.

Le premier, Yao DOGBE du Togo a exposé sur la question en argumentant sur cinq points qui sont : les faits et chiffres, les femmes candidates, les déterminants qui y sont liés, l'impact de la situation et enfin les actions entreprises par leur réseau. Selon lui, la communauté togolaise à l'extérieur représente entre 1,5 millions et 2 millions dans le monde, essentiellement dans la zone de la CEDEAO, avec une forte proportion des femmes. La pauvreté, le chômage, la faible numérisation du travail, l'expropriation des terres et les conditions climatiques expliquent en grande partie cette situation. Cette communauté rapatrie environs 110 milliards de Fcfa au pays, soit 10% du PIB.

Ensuite, Madame Florentine DJIRO, la Présidente de l'ONG REALIC a orienté sa présentation sur quatre points qui sont : la migration et le genre, la législation dans la sous-région, l'impact de cette situation, et les actions de son organisation. Le volume global des femmes migrantes est en hausse dans la sous-région avec des profils différents selon les pays. La législation en vigueur dans l'espace de la CEDEAO crée des mouvements de populations positifs grâce à la libre circulation. Il est vrai que les transferts de fonds en soutien aux familles sont importants en assurant aussi de petits investissements mais la situation des migrantes est souvent sujette à des questions humanitaires et de droits de l'homme. Les actions menées par son organisation prennent en compte aussi bien la lutte contre la migration irrégulière, que la protection des droits des mineurs ou l'on observe une migration récurrente.

Le dernier panel du colloque a porté sur le thème « Développements récents et dimension externe de la politique migratoire de l'Union Européenne ». Il a enregistré

l'intervention de Monsieur Carles RAUDOT DE CHATENAY, Expert de l'Union Européenne, Madame NICOLINI GIUSEPPINA Maria, et le Professeur Mohamed CHAREF.

Prenant le premier la parole, Monsieur DE CHATENAY a fait un rappel d'éléments qu'il juge essentiels. Il a noté que la migration est un phénomène naturel et positif, un facteur de développement économique. Toutefois, il a tenu à rappeler que l'Union européenne s'oppose à la migration illégale. Il a décliné son intervention en quatre axes. Le premier a porté sur la migration irrégulière. La politique de l'UE en la matière est centrée sur la lutte contre les réseaux des passeurs pour aider les pays concernés à endiguer le phénomène. Une étude en Côte d'Ivoire, en voie de finalisation, porte sur le profil des candidats à la migration irrégulière et sur celui des passeurs. Le deuxième axe développe les fonds débloqués par l'UE qui ont contribué à une sortie de la crise migratoire. Les chiffres des migrations irrégulières de 2018 sont, en effet, largement inférieurs à ceux de 2015. En outre, nombre de migrants en détresse ont été sauvés avec l'appui de l'UE. Le troisième axe a porté sur les chiffres qui expliquent la politique d'ouverture de l'UE, avec une augmentation du nombre de visas d'études et de visas de courte durée dans l'espace Schengen. En dernier lieu, Monsieur DE CHATENAY a souhaité une migration légale. Il invite à une collaboration de tous les États et à une synergie des forces pour endiguer le phénomène.

À la suite de Monsieur DE CHATENAY, Madame NICOLINI a lancé un cri de cœur devant le traitement inhumain dont la question migratoire est l'objet. Elle a évoqué la question de Lampedusa. Toutes les promesses faites par les autorités européennes, dont Jean Claude Junker, d'aider à secourir les migrants en détresse sont restées lettres mortes. En lieu et place, l'on a assisté à une fermeture des frontières italiennes, de sorte que les arrivées de migrants se font plutôt sur les côtes de la Grèce. Les dirigeants de l'Italie ont aboli l'humanité italienne en durcissant les lois contre les migrants. La détention administrative est passée de 90 jours à 180 jours. Mais, la migration ne s'est pas arrêtée pour autant et créé l'insécurité, l'intolérance et la précarité. Les chiffres montrent que 13 milliards d'Euros ont été dépensé à traquer, arrêter et rapatrier les migrants. C'est une absurdité dans la mesure où, investi dans les pays des migrants, l'argent aurait permis de développer l'économie et maintenir les gens chez eux.

Le dernier paneliste a été le Professeur Mohamed CHAREF. Il a jeté un regard distancié, comme attitude médiane entre le discours diplomatique de M. DE CHATENAY et le cri de cœur de Madame Nicolini. Le Professeur a observé que sur la question migratoire, l'Afrique est stigmatisée, mais à tort. Étant entendu que les 4/5 des Africains restent en Afrique. Les États occidentaux prônent le libéralisme mais œuvrent paradoxalement à assigner les hommes en résidence. Les frontières sont supprimées pour tout, sauf pour l'homme. Certains européens ont refusé de signer le pacte mondial, qui pourtant, n'est pas imposable. Il y a donc matière à dire que les grands pays montent des murs pour se protéger des autres. Le Professeur Charef incite les États africains à créer un observatoire pour réfléchir en interne aux questions des migrations.

Le colloque a pris fin autour de 13h par la synthèse scientifique faite par le Professeur YEO Souleymane, de l'Université Félix Houphouët Boigny, suivie de la lecture des motions et des recommandations.

Fait à Grand-Bassam, le 14 mars 2019.

Les rapporteurs,

Prof. KOUASSI Marcel

Prof. KONE Diakaridia

